

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

| | | | | |
|---|------------|-------|--------|----------------|
| À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé | Date | Heure | Numéro | Département(s) |
| | 22.11.2020 | 17h50 | 20.205 | DJSC |
| Annule et remplace | | | | |

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre : Réforme des addictions dans le canton de Neuchâtel : comment et à quel prix ?

Contenu :

Le récent article paru dans la presse locale à propos de la réforme dans le domaine des addictions dans notre canton, et tout particulièrement dans le secteur résidentiel, a malheureusement fait écho aux préoccupations de notre groupe, déjà partagées par le passé au Grand Conseil. Les propos tenus dans cet article sont forts. Ils évoquent tour à tour « *une perte des valeurs* », « *un manque de respect de la direction à l'attention des collaborateurs* », « *du harcèlement psychologique et du mobbing* », pour n'en citer que quelques-uns. La réponse donnée par la direction dans le même article ressemble plutôt à une formule de l'ordre « *Tout va bien. Circulez, il n'y a rien à voir* », une réponse qui ne saurait satisfaire le groupe socialiste. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'État de nous renseigner sur les éléments suivants :

- La Fondation Addiction Neuchâtel a été créée au 1^{er} janvier 2017. Le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur le nombre de collaborateurs-trices ayant quitté la fondation depuis cette date et sur le nombre de départs qui n'ont pas été remplacés ?
- Qu'en est-il du taux d'absentéisme pour maladie durant cette même période ?
- Le Conseil d'État peut-il nous renseigner précisément sur la façon dont les collaboratrices et collaborateurs de terrain ont été associés aux réformes depuis 2017 ?
- Le Conseil d'État était-il au courant des doléances manifestées par le personnel et, si oui, a-t-il entrepris des démarches auprès de la direction de la fondation ?
- Si le Conseil d'État n'était pas au courant des problèmes manifestement rencontrés sur le terrain, qu'entend-il entreprendre aujourd'hui pour les résoudre ?
- Quelles peuvent être les conséquences de ces difficultés sur l'accueil et l'accompagnement des personnes concernées par une problématique de dépendance ?

Développement :

En février 2017, notre groupe avait interpellé le Conseil d'État pour partager ses inquiétudes quant aux conséquences de l'importante réforme menée dans le domaine des addictions. Cette interpellation, qui portait le titre « *Création de la Fondation Addiction Neuchâtel : qui payera les pots cassés ?* », avait donné lieu à une réponse du Conseil d'État qui se voulait rassurante, mettant en perspective un processus collaboratif et disant en conclusion que c'est une « *réforme intelligente, menée sans précipitation dans le respect de tous, collaborateurs et bénéficiaires, et qu'il est difficile de faire mieux* » (citation de la réponse du Conseil d'État en mars 2017). Quelque trois ans plus tard, nous apprenons, par le biais de la presse locale, dans un article au titre pour le moins bousculant « *Casse humaine à Addiction Neuchâtel* », que la réforme est loin d'avoir été menée dans la sérénité, loin s'en faut.

Si nous sommes parfaitement conscients que toute réforme peut naturellement engendrer des résistances à l'intérieur des institutions et bousculer certaines habitudes, elle ne devrait cependant pas déstabiliser autant des collaboratrices et collaborateurs qui connaissent leur métier, qui ont développé un savoir-faire et qui ont sans aucun doute des observations utiles au développement de la réforme. Des avis qui manifestement n'ont pas été entendus, quand bien même le Conseil d'État évoquait un processus collaboratif et participatif à l'appui de cette réforme. C'est pourquoi nous attendons des réponses précises du Conseil d'État aux différentes questions de cette interpellation.

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Florence Nater

| Autres signataires (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : |
|---|---|---|
| Corine Bolay Mercier | Annie Clerc-Birambeau | Romain Dubois |
| Hassan Assumani | Françoise Gagnaux | Pierre-Alain Borel |
| Nathalie Matthey | Florence Aebi | Laura Zwyzgart de Falco |
| Josiane Jemmely | Philippe Loup | |